



Commune de Morat Affaires sociales

Rathausgasse 17 • Case postale 326 •
3280 Murten
☎ 026 672 61 11 • 📠 026 672 62 19



Enquête sur les besoins en matière d'accueil extrafamilial - Évaluation du besoin en places d'accueil dans la commune de Morat

Rapport d'évaluation

1 Situation initiale

La loi du 9 juillet 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) exige des communes qu'elles évaluent tous les quatre ans leurs besoins en structures d'accueil extrafamilial (art. 6 LStE). Il s'agit en l'occurrence de déterminer le nombre et le type de places d'accueil nécessaires pour couvrir ces besoins. La commune de Morat a effectué une première enquête en 2012, puis une deuxième en 2016.

2 Procédure

En avril 2016, la commune de Morat a envoyé à tous les ménages de la commune comptant des enfants de 0 à 12 ans un questionnaire relatif aux besoins en place d'accueil extrafamilial. Les questionnaires ont été numérotés et un rappel a été envoyé en juin 2016 à tous les ménages qui n'avaient pas répondu. Il a été assuré aux participants que les résultats seraient anonymisés.

D'autre part, la commune de Morat a demandé aux institutions d'accueil quelles étaient leurs capacités au 1^{er} juin 2016 et combien d'enfants elles accueilleraient effectivement. Elles ont en particulier été priées d'indiquer le nombre d'enfants inscrits provenant de la commune de Morat. Les résultats de cette enquête ont été intégrés à l'évaluation.

3 Remarques préliminaires

Le questionnaire a été envoyé à 584 ménages de la commune de Morat. 363 ménages ont répondu aux questions et renvoyé le questionnaire à la commune, ce qui représente un taux de participation de 62,15 %. Les résultats présentés ici se rapportent aux indications fournies par 356 ménages

(7 questionnaires incomplets n'ont pas pu être utilisés pour l'évaluation). Il convient de remarquer que l'évaluation ne reflète pas l'ensemble des besoins en matière d'accueil extrafamilial, puisque 47,85 % des parents d'enfants de la tranche d'âge concernée n'ont pas donné de réponse. Il y a lieu de penser que les ménages qui ont participé à l'enquête sont principalement ceux qui font déjà appel à une prestation d'accueil, ceux qui ont un besoin en la matière ou ceux qui sont sensibilisés à la question pour une autre raison. En outre, l'enquête n'a porté que sur les besoins en matière d'accueil en crèche, en garderie ou auprès d'une maman de jour. De nombreux parents ont trouvé d'autres solutions, qui ne sont pas prises en compte dans l'enquête. Il s'agit en particulier du recours à l'aide des grands-parents, qui jouent un rôle important en la matière.

4 Résultats

Structure de ménages

84,5 % des ménages qui ont participé à l'enquête sont constitués de personnes en couples, 14,6 % sont des familles monoparentales et 3 participants ont indiqué une autre forme de vie commune (p. ex. communauté de vie, ménage intergénérationnel). 283 couples ont répondu à la question de savoir s'ils exercent une profession : dans 76,7 % des cas, les deux parents travaillent, et dans seulement 22,3 % des cas un seul. Dans deux ménages, les deux parents sont sans emploi. La plupart des 217 couples où les deux parents travaillent indiquent un taux d'occupation cumulé de 120 à 169 % ; 46 couples dans la même situation indiquent un taux d'occupation cumulé de 170 à 200 %.

En ce qui concerne les ménages monoparentaux, 44 des 46 personnes qui ont répondu exercent une activité professionnelle ; 36 d'entre elles ont un taux d'occupation supérieur à 50 %.

La plupart des hommes travaillent avec des horaires réguliers, tandis que les femmes exercent pour la plupart une activité à horaire irrégulier. Néanmoins, 47 hommes ont indiqué avoir des horaires de travail irréguliers. Au total, 304 parents travaillent selon des horaires irréguliers.

Les ménages qui ont répondu à l'enquête représentent au total 209 enfants de 0 à 4 ans et 354 enfants de 4 à 12 ans.

Accueil des enfants en âge préscolaire

Parmi les ménages qui ont répondu au questionnaire, 105 placent des enfants dans une crèche ou auprès d'une maman de jour. Les placements dans une crèche sont plus nombreux que ceux auprès d'une maman de jour : les crèches accueillent en moyenne 31 enfants par jour, tandis qu'en moyenne 18 enfants par jour sont accueillis par des mamans de jour.

La fréquentation des places d'accueil est la plus faible le mercredi. Parmi les 113 ménages qui ont répondu à la question, 103 indiquent qu'ils sont satisfaits de la situation en matière de garde d'enfants. Ce taux de satisfaction très élevé laisse à penser que les parents ont trouvé une solution qui leur convient. Le petit nombre de personnes qui ne sont pas satisfaites de la situation déplorent les tarifs trop élevés des crèches.

Les données recueillies au moyen de l'enquête sur les besoins correspondent dans une large mesure aux indications fournies par les structures d'accueil. Kibelac (association d'accueil familial de jour du district du Lac) a indiqué qu'au 1^{er} juin 2016, 11 enfants de la commune de Morat étaient accueillis par des mamans de jour. Ces mamans de jours ne sont toutefois pas toutes domiciliées dans la commune de Morat, mais aussi dans les communes environnantes. Kibelac ne compte que trois familles d'accueil dans la commune de Morat. Le Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse, qui délivre les autorisations pour les mamans de jours privées, recense quant à lui quatre personnes actives dans ce domaine dans la commune de Morat. Au total, la commune compte donc 7 mamans de jour.

La capacité d'accueil totale des crèches Schildi (Morat), Schnäggehuus (Morat), Heproline (Morat) et Konfetti (Montillier) est de 86 enfants de 0 à 4 ans. Au 1^{er} juin 2016, elles accueillent en moyenne 33 enfants de la commune de Morat. Le taux d'occupation des crèches est très élevé, mais il n'est pas à son maximum. On peut considérer que l'offre est conforme à la demande.

23 ménages ont indiqué un besoin d'accueil supplémentaire pour des enfants de cette tranche d'âge. Au total, ce besoin s'élève à 35 demi-journées pour des enfants de 0 à 2 ans et 39 demi-journées pour des enfants de 2 à 4 ans. Les parents demandeurs sont deux fois plus nombreux à souhaiter pouvoir placer leurs enfants dans une crèche qu'auprès d'une maman de jour.

En ce qui concerne les horaires, les besoins se concentrent sur la période de 7 h à 18 h. Huit ménages ont annoncé un besoin dès 6 h 30, et cinq autres seraient heureux de pouvoir placer leurs enfants dès 6 h. Six ménages ont également souhaité un accueil au-delà de 18 h 30. Certains participants ont apporté un commentaire à cette rubrique. Les parents souhaitent en particulier davantage de souplesse dans le placement, que ce soit en termes d'horaires journaliers (p. ex. jusqu'à 22 h ou dès 6 h) ou de jours d'accueil. Actuellement, dans les crèches, les enfants sont inscrits pour des demi-journées fixes, sans possibilité de changements à court terme. Des prises en charge adaptées aux besoins seraient particulièrement souhaitables pour les personnes qui travaillent selon un horaire irrégulier.

Parmi les personnes qui ont fait part d'un besoin d'accueil supplémentaire, 20 souhaitent une place en crèche et 18 d'entre elles seraient prêtes à inscrire les enfants aux tarifs actuels. Des parents qui n'ont pas indiqué de besoin d'accueil supplémentaire ont également répondu à la question de savoir s'ils inscriraient leurs enfants dans une structure d'accueil compte tenu des tarifs actuels. Cela a donné lieu à quelques remarques sur le coût jugé trop élevé des crèches. Le coût d'une place en crèche représenterait approximativement le salaire d'une activité professionnelle.

Groupe de jeu

L'enquête auprès des ménages a fait ressortir que 56 enfants fréquentent un groupe de jeu. À la question de savoir s'ils souhaiteraient inscrire leurs enfants dans un groupe de jeu, 73 ménages ont répondu par l'affirmative, 125 autres par la négative.

Accueil extrascolaire

77 ménages font actuellement appel aux structures d'accueil pour les enfants de 4 à 12 ans. 185 ménages ont indiqué ne pas avoir recours à ce type d'offre. Selon l'enquête sur les besoins, la plupart des enfants accueillis à midi par les garderies ou les accueils de midi le sont les mardis et jeudis. Ce sont les deux jours d'affluence maximale, le mercredi étant celui où la fréquentation est la plus basse. Parmi les 91 personnes qui ont répondu à cette question, 83 indiquent être satisfaites de la solution adoptée, ce qui permet de dire que l'offre actuelle répond aux besoins des parents. Seuls huit ménages ont répondu qu'ils ne sont pas satisfaits de la situation actuelle ; ils déplorent en particulier le coût trop élevé de l'accueil. Certains souhaiteraient également davantage de souplesse dans l'offre (adaptée aux horaires irréguliers, permettant des changements à court terme ou des plages d'horaires plus étendues). Certaines remarques ont relevé la difficulté à trouver une maman de jour. Cela concerne en particulier les personnes travaillant selon un horaire irrégulier. Selon ses indications, l'association d'accueil familial de jour kibelac gérait à fin juin 2016 le placement extrascolaire de 19 enfants de la commune de Morat.

Les structures d'accueil institutionnelles (garderies et accueils de midi) disposaient au 1^{er} juin 2016 d'une capacité d'accueil de 40 enfants le matin, 128 à midi et 88 l'après-midi. Selon leurs indications, leurs capacités n'étaient pas utilisées au maximum. Il est donc permis de penser que les parents

demandeurs trouvent actuellement une place correspondant à leurs besoins. On observe toutefois une très forte demande pour l'accueil à midi et l'après-midi. Le taux d'utilisation des structures d'accueil est le plus élevé durant ces plages horaires, le mercredi étant le jour le moins fréquenté. Selon les indications des structures d'accueil, celles-ci accueillent en moyenne 25 enfants provenant de la commune de Morat, ce nombre pouvant se monter à 54 lors de certaines plages horaires.

À la question de savoir s'ils ont des besoins supplémentaires, 224 ménages répondent par la négative, alors que 38 ménages signalent un besoin, en particulier à midi et après l'école. Les besoins sont les plus nombreux durant ces plages horaires, les mardis et jeudis. La demande supplémentaire pour un accueil durant la matinée entière tous les jours de la semaine est faible, mais un certain besoin est signalé pour un accueil durant les après-midi de mardi à vendredi.

Les besoins de placement supplémentaire concernent 41 enfants ; la demande est particulièrement élevée pour les enfants des 1^{re} et 2^e classes primaires, tandis que pour les autres niveaux elle se répartit à parts égales. Les horaires souhaités par la plupart des parents demandeurs sont de 7 h à 18 h. 19 ménages seraient prêts à inscrire leurs enfants à la garderie aux tarifs actuels, tandis que 16 ménages jugent le coût trop élevé. D'autres ménages renonceraient à inscrire leurs enfants en raison du manque de souplesse de cette solution. La garderie Trésor et le campus HeproLino sont ouverts durant les vacances scolaires et accueillent aussi des enfants rien que durant cette période.

Critères pour le choix d'une place d'accueil

À l'exception de la proximité avec le lieu de travail, tous les critères proposés dans le questionnaire sont jugés importants ou très importants par tous les ménages.

Remarques finales des participants

L'enquête sur les besoins a rencontré un écho positif auprès des participants. Certains ont souligné la qualité de l'offre de la commune de Morat et d'autres ont indiqué avoir recours à des solutions de placement privées. Ces formes d'accueil ne sont pas prises en compte dans l'enquête.

De nombreuses remarques concernent le coût de l'accueil extrafamilial. Des participants font remarquer que celui-ci est tellement élevé qu'une activité rémunérée n'est guère intéressante sur le plan financier.

Plusieurs participants indiquent également que le placement des enfants serait plus simple si l'école introduisait l'horaire bloc et si des alternatives étaient proposées lors d'absences des enseignants. Ils relèvent aussi la difficulté particulière qui découle des alternances scolaires.

Des possibilités d'accueil durant les vacances scolaires sont souhaitées par 26 ménages. Ceux-ci font remarquer que les écoliers ont de longues vacances tandis que celles des parents se résument généralement à 4-5 semaines.

5 Conclusion

Le taux de participation à l'enquête 2016 était élevé (62,15 %), dépassant celui de l'enquête 2012 (58,3 %). Les ménages sont reconnaissants de ce que la commune se penche sur les besoins en places d'accueil extrafamilial. Les possibilités actuellement offertes dans la commune sont largement utilisées et certains participants à l'enquête ont souligné qu'ils étaient très satisfaits de l'offre. L'enquête a montré que les besoins en places d'accueil extrafamilial persisteront à l'avenir. Il semble toutefois que

l'offre corresponde aussi bien aux besoins actuels que futurs. Aucune remarque des participants ne donne lieu à envisager d'augmenter l'offre. Selon les réponses données par les parents, il n'apparaît pas nécessaire d'étendre l'offre, ni pour les enfants en âge préscolaire ni pour les enfants en âge scolaire, les besoins actuels et futurs étant couverts. L'enquête sur les capacités d'accueil actuelles et leur taux d'utilisation montre que dans la plupart des cas, les parents moratois trouvent pour leurs enfants une place conforme à leurs besoins.

Cela permet de conclure que l'augmentation de l'offre ces quatre dernières années dans la commune de Morat a conduit à une situation satisfaisante. L'enquête de 2012 avait fait apparaître en particulier un besoin en places d'accueil extrascolaire. Ce besoin semble dans la plupart des cas couvert par les nouvelles offres proposées depuis.

Les réponses données par les participants laissent toutefois entrevoir pour l'avenir un besoin supplémentaire en places d'accueil offrant davantage de souplesse. Pas moins de 304 personnes ont indiqué qu'elles travaillent selon des horaires irréguliers. L'accueil extrafamilial devrait par conséquent offrir davantage de places permettant plus de souplesse tant en matière d'horaire journalier que de jours de placement.

Dans le même temps, on observe que le nombre de mamans d'accueil est en recul. Or, cette forme de placement est particulièrement adaptée aux besoins des personnes ayant des horaires de travail irréguliers ou qui ne correspondent pas aux heures d'ouverture actuelles des structures institutionnelles telles que les crèches et les garderies.

Enfin, le coût des places d'accueil extrafamilial est un élément important. Cela concerne en particulier les structures institutionnelles telles que les crèches et les garderies. La commune de Morat subventionne ces places d'accueil selon un barème dépendant du revenu et de la fortune, ce qui n'empêche pas que leur coût reste jugé trop élevé par certains ménages. Le coût de l'accueil extrafamilial ne devrait pas grever démesurément le budget des familles et ni absorber le gain supplémentaire d'un des deux parents. Ce facteur doit être pris en compte dans la structure des contributions communales aux frais de l'accueil extrafamilial.

La commune de Morat analysera les résultats de la présente enquête et continuera de promouvoir les mesures en vue d'une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.